

Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue
Compte rendu de la réunion du 26 mars 2021
à Aimargues

Séance du 26 mars 2021

Date de convocation : 19/03/2021

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 5

Membres votants présents : 5

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 5/8 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Thierry Féline, Marielle Népoty, Thierry Agnel, André Brundu,

Absents excusés :

Philippe Gras, Véronique Martin, Jean Denat,

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Candidature GAL FEAMPA 2021-27 et demande de soutien préparatoire
2. Candidature au Contrat de Relance, Ruralité et Transition Ecologique
3. Projet de coopération « Sac à dos vigneron »
4. Projet de coopération « Journal Pêche & Aquaculture »
5. Validation des candidatures au dispositif Bourg Centre d'Aimargues et Marsillargues

Rapports préparatoires pour le prochain Comité syndical :

6. Approbation du compte de gestion 2020
7. Approbation du compte administratif 2020
8. Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021
9. Propositions budgétaires 2021
10. Délégations élargies au bureau syndical
11. Convention CCI 2021-24 : Club des entrepreneurs
12. Cotisations 2021 des membres du club des entrepreneurs
13. Création d'un poste catégorie A « Animation-gestion du GAL LEADER » / Fermeture du poste catégorie B « Gestionnaire »
14. Adhésion ANPP/Leader France
15. Projet « Pack images » Vignobles et découvertes
16. Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et la lecture de l'ordre du jour.

Délibérations :

1. Candidature GAL FEAMPA 2021-27 et demande de soutien préparatoire.

La Région Occitanie a lancé l'appel à projets « DLAL FEAMPA 2021-2027 » en vue de la sélection des Groupes d'Actions Locales (GAL) pour la mise en œuvre du Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL), au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) sur la période 2021-2027.

Le PETR Vidourle Camargue a fait preuve de sa capacité et de sa rigueur dans l'animation et la gestion du programme ce qui est un atout reconnu pour une nouvelle candidature sur ce dispositif.

L'objectif de cet appel à candidature régional est pour cette nouvelle programmation de stimuler pour les territoires maritimes des projets locaux structurants entrant dans le cadre d'une stratégie territoriale et durable, dite stratégie de développement local, tout en poursuivant les objectifs du pacte vert pour l'Europe, la nouvelle stratégie de croissance de l'Union qui vise à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire, et à restaurer la biodiversité et réduire la pollution.

Les stratégies de développement local, que le présent appel à candidatures cherche à identifier, viseront à une meilleure intégration des filières dans leurs territoires par le biais du dispositif DLAL.

La Région Occitanie met également en œuvre l'aide préparatoire prévue par le projet de règlement FEAMPA sous la forme d'un soutien préparatoire, en sélectionnant un cabinet, avec pour objectif d'apporter un soutien méthodologique aux territoires intéressés pour favoriser le dépôt de dossiers de candidatures de qualité.

L'appui individualisé doit permettre de contribuer à la structuration des territoires (en favorisant la concertation et le partenariat entre élus et acteurs locaux du territoire), d'élaborer une stratégie territoriale globale répondant aux axes ou thématiques identifiées par le territoire tributaire de l'économie bleue et d'apporter des solutions aux problèmes particuliers identifiés dans l'élaboration de la candidature (élaboration du plan de développement, définition d'indicateurs d'impact et de résultat ...).

Il est proposé au Bureau Syndical :

- **D'approuver** la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets régional « DLAL FEAMPA 2021-2027 »,
- **De solliciter** la Région pour le soutien préparatoire à la candidature à l'appel à projets « GAL FEAMPA 2021-2027 »,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

2. Candidature au Contrat de Relance, Ruralité et Transition Ecologique.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats 2021-2027, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les CRTE doivent être l'outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires :

- Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes,
- Simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État.

Le contenu des CRTE :

- La priorité doit être donnée à la relance 2021-22 de l'activité du territoire,
- La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE.

Les moyens apportés par l'État :

- Des moyens financiers renforcés pour soutenir les collectivités, notamment les plus fragiles,
- Des moyens renforcés en matière d'ingénierie.

Les CRTE sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Dans le cadre de la concertation avec les Communautés de communes de son territoire et les préfectures du Gard et de l'Hérault, le PETR Vidourle Camargue a été désigné « périmètre de référence » en tant que territoire de projets afin de porter le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Deux volets pourront être déclinés entre les préfectures du Gard et de l'Hérault pour faciliter le suivi du contrat aux échelles départementales respectives.

Mme Népoty et M. Féline demandent des précisions de doctrine et de montage de dossier.

Il est proposé au Bureau Syndical :

- De désigner le PETR Vidourle Camargue « périmètre de référence » et structure porteuse du CRTE en tant que territoire de projets.
- D'élaborer un diagnostic partagé de la situation à partir des indicateurs précis visant à dresser le bilan écologique du territoire et déterminés des objectifs concrets et mesurables pour l'améliorer.
- De porter le projet de territoire, incluant la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire, ainsi que le plan d'actions correspondant,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Projet de coopération « Sac à dos vigneron ».

Le projet de coopération vise à dynamiser la fréquentation oenotouristique des territoires partenaires, tout en apportant une valorisation réciproque par renvoi de clientèles. La concrétisation de cette coopération prendra la forme d'un sac à dos, LE COMPORTE, outil de médiation et de découverte du vignoble. Les partenaires sont 3 territoires labélisés « Vignobles et Découvertes » : Pays Cœur d'Hérault, Pays Haut Languedoc et vignobles, Pays Cœur Entre-deux-Mers (Aquitaine).

Le projet et son premier chiffrage ont été validés en bureau syndical du 17 juin 2020 pour un total de 18 625,00 € TTC à la charge du PETR Vidourle Camargue.

Les partenaires ont souhaité être accompagnés par un cabinet conseil en design et tourisme durable. Ainsi, un second plan de financement est présenté pour les actions allouées au PETR Vidourle Camargue.

FINANCEMENT	Auto-financement	Dpt Hérault 13%,3	Dpt Gard 6,7%	FEADER 80%	Total
Partenaire 1, Territoire 1, Chef de file Pays Cœur d'Hérault	0,00 €	9 375,00 €		37 500,00 €	46 875,00 €
Partenaire 2 Territoire 2 Pays Haut Languedoc et Vignobles	0,04 €	4 184,80 €		16 739,20 €	20 924,04 €
Partenaire 3, Territoire 3 PETR Vidourle Camargue	0,00 €	2 955,65 €	1 500,00 €	17 822,59 €	22 278,24 €
Partenaire 4, Territoire 4 Association Tourisme/ PETR Entre 2 Mers	5 200,00 €			20 800,00 €	26 000,00 €
TOTAUX	5 200,04 €	16 515,45 €	1 500,00 €	92 861,79 €	116 077,28 €

Il est proposé au Bureau Syndical :

- D'adopter le nouveau plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Projet de coopération « Journal Pêche & Aquaculture ».

La communication des territoires de projets financés par les fonds européens est une obligation demandée par la commission européenne. Ce projet permet de réaliser une action forte auprès du public financée à 80% par la Région Occitanie et l'Europe (FEAMP). Une demande auprès du département du Gard pourra aussi venir compléter l'autofinancement du PETR.

Lors de la rencontre du réseau national des GALPA, en mars 2019, a été évoquée la possibilité de construire un document (de type brochure, journal), à destination du grand public, propre à chaque territoire, mais comportant une unité graphique et des pages communes, notamment autour de sujets suivants :

- pour la pêche : les différents métiers (techniques de pêche), la saisonnalité des captures, les espèces emblématiques et /ou méconnues (noisette de mer, thon rouge, anguille, muge...)
- pour la conchyliculture : les techniques d'élevage de coquillages, l'exondation, mais aussi le lien avec les activités agricoles,
- pour tous : présentation de certains projets DLAL emblématiques,
- pour chaque territoire : définir une vision historique, des paroles de professionnels, un zoom sur une technique ou un acteur...

Ce projet relève d'un dossier de coopération avec un chef de file représenté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, et un encadrement administratif au moyen d'une convention de groupement de commandes précisant notamment les taux de répartition des coûts par structure porteuse des GALPA. Les frais de conception sont divisés par le nombre de territoires GALPA et chaque territoire prend en charge le nombre choisi d'exemplaires imprimés soit pour le PETR Vidourle Camargue un magazine de 24 pages tiré à 5 000 exemplaires comprenant :

- 4 pages de couvertures,
- 12 pages locales dédiées au GALPA Vidourle Camargue,
- 8 pages régionales.

Dépenses présentées au DLAL FEAMP

Coûts par GALPA et par lot	GALPA Vidourle Camargue	GALPA du Bassin de Thau (34)	GALPA EMA/ Grand Narbonne	TOTAL
Taux de répartition contractualisé dans la convention entre GALPA	17,24%	41,38%	41,38%	
Montant du projet pris en charge	7 735,38	18 566,71	18 566,71	44 869 €
Lot 1 : illustrations	1 321,96	3 173,02	3 173,02	7 668 €
Lot 2 : rédaction	2 241,2	5 379,4	5 379,4	13 000 €
Lot 3 : conception éditoriale	939,58	2 255,21	2 255,21	5 450 €
Lot 4 : maquette	1 429,89	3 422,06	3 422,06	8 294 €
Lot 5 : impression	1 802,75	4 327,02	4 327,02	10 547 €

Plan de financement du GALPA Vidourle Camargue :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	30 %	2 320,61 €
DLAL FEAMP	50 %	3 867,69 €
Autofinancement	20 %	1 547,08 €
	TOTAL	7 735,38 €

Il est proposé au Bureau Syndical :

- **D'adopter** le plan de financement,
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

5. Validation des candidatures au dispositif Bourg Centre d'Aimargues et Marsillargues.

Le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg-Centre » par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Ce contrat ouvert aux communes repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long terme et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

Les communes d'Aimargues et Marsillargues sont aujourd'hui en mesure de déposer leurs candidatures finales et de les soumettre à la prochaine commission permanente de la Région.

Il s'agit, suite à la validation du comité de pilotage du 11 mars 2021, de délibérer pour chaque partenaire signataire.

Il est donc proposé au Bureau Syndical :

- **De valider** les contrats Bourg Centre des communes de d'Aimargues et Marsillargues en annexes,
- **D'autoriser** le Président à signer les contrats communaux dans le cadre du dispositif « Bourg-centre »,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Rapports préparatoires pour le prochain Comité syndical :

- 6. Approbation du compte de gestion 2020 :**
M. Agnel aura la charge de présenter les rapports en lien avec les finances du PETR.
Les comptes 2020 ne présentent pas de difficultés particulières.
- 7. Approbation du compte administratif 2020 :**
Les résultats 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement sont positifs.
Le CA et le CG sont en concordance.
Les élus n'ont pas de remarque à faire.
- 8. Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021 :**
Compte tenu des missions du PETR et comme chaque année, le résultat de fonctionnement 2020 sera reporté en fonctionnement 2021.
Il n'y a pas d'opposition des élus.
- 9. Propositions budgétaires 2021 :**
M. Agnel détaillera en comité syndical les propositions budgétaires qui restent dans la lignée des budgets précédents.
Les élus approuvent les propositions.
- 10. Délégations élargies au bureau syndical :**
Afin de fluidifier les séances du comité syndical et de centrer les décisions sur des sujets de fond, d'orientations politiques ou de gouvernance/management, il est proposé d'élargir les délégations au bureau syndical.
M. Martinez précise que cela n'empêche pas d'aborder des questions déléguées au bureau en comité syndical et que toutes les décisions feront l'objet d'une information lors des comités syndicaux suivants. Cela va dans le bon sens politique.
Les élus n'ont pas d'opposition à émettre.
- 11. Convention CCI 2021-24 : Club des entrepreneurs :**
Il s'agit du renouvellement de la convention qui nous lie avec les CCI 30 et 34 pour l'animation du Club des Entrepreneurs.
Les élus n'ont pas de questions particulières.
- 12. Cotisations 2021 des membres du club des entrepreneurs :**
Les cotisations sont fixées chaque année pour les montants suivants :
 - Entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
 - Entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
 - Entreprises de + de 50 salariés = 400 €/anCependant, en 2021, la crise sanitaire a fortement impacté le tissu économique local. L'utilité et l'appui du Club sont jugés indispensables face à la solitude des chefs d'entreprise.
Face à cette situation, la plupart des clubs du Gard ont proposé à leurs adhérents la gratuité en 2021.
Les élus sont favorables à cette proposition et souhaitent faire un geste en faveur des entreprises en proposant également la gratuité.
- 13. Création d'un poste catégorie A « Animation-gestion du GAL LEADER » / Fermeture du poste catégorie B « Gestionnaire » :**
La question des difficultés de recrutement et de maintien en poste des agents avait déjà été évoqué.
La transformation du poste B, gestionnaire LEADER en poste A, animateur/gestionnaire est dans le droit fil de cette réflexion.
Il n'y a pas de remarque des élus.
- 14. Adhésion ANPP/Leader France :**
Comme chaque année, le PETR renouvelle ses adhésions aux associations de soutien, d'information et de défense des intérêts, pour les actions que le PETR a en charge.
Il n'y a pas d'opposition des élus.
- 15. Projet « Pack images » Vignobles et découvertes :**

Lauréat du label « Vignobles et Découvertes », le PÉTR déroule son schéma touristique. L'œnotourisme est une porte d'entrées importante dans notre territoire. La communication est un point fort de la démarche. Il s'agit de réaliser par des professionnels des reportages photos (paysage, patrimoine), des vidéos d'acteurs (portraits) et un clip vidéo promotionnel. De la qualité de la communication dépend le rayonnement du territoire. Les élus répondent favorablement à cette proposition.

16. Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels :

Document obligatoire, il recense les risques par activité et propose par un plan d'action des mesures de réduction des risques professionnels.

Il n'y a pas de remarque des élus.

Questions diverses :

Entrée de la CC Pays de Lunel au PÉTR :

La démarche est engagée à la fois dans les CC du PÉTR qui ont ou doivent délibérer prochainement,

Et dans la CC Pays de Lunel qui doit consulter ses communes membres.

M. Martinez fait la proposition de 2 vice-présidences à Pays de Lunel.

Les élus approuvent cette suggestion.

Renouvellement du conseil de développement :

Les candidatures sont arrivées et le processus se poursuit. La liste des membres du nouveau conseil de développement composé de 20 membres, a été arrêtée et est soumise à validation des CC pour une présentation en comité syndical du 7 avril.

Programme Rénov'Occitanie :

M. Charlier fait une présentation du dispositif régional et le déploiement du guichet unique « Sud Gard » sur le territoire Vidourle Camargue. Cela permettrait de regrouper tous les services de rénovation énergétique en un seul lieu, facilitant l'information/l'accompagnement des usagers. Ceux-ci seraient pris en main de A à Z pour l'élaboration du projet : De l'évaluation des besoins, la recherche d'artisans pour les devis, les propositions de financement, le suivi et la réception des travaux.

L'appui de la Région devra être complété par un financement des CC par convention et permettrait de mutualiser un agent au service du territoire pour un coût de 8 000 € à 10 000 € par CC.

Les élus demandent si le dispositif est complémentaire ou comment il s'articule avec le plan « Petites Villes de Demain » ? Ce dispositif est complémentaire qui concerne seulement 5 communes du PÉTR.

Communication du PÉTR :

Pour une communication à l'échelle du PÉTR et traiter des questions de fond ou plus globales, les moyens sont en cours de recherche.

M. Féline propose au PÉTR de diffuser l'information par l'intermédiaire des communes qui ont pratiquement toute une page dédiée à l'intercommunalité dans leur bulletin. C'est contreproductif de multiplier les supports (bulletins). La proposition est saluée à l'unanimité et M. Brundu propose la mise à disposition des services communication des EPCI à tour de rôle pour aider à la qualification de la com du PÉTR.

Projet Alimentaire Territorial (PAT) et Volontariat Territorial en Administration (VTA) :

M. Charlier présente la démarche :

Les PAT sont des projets collectifs visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

La question est la mise en place d'un PAT à l'échelle du PÉTR pour traiter les sujets de fond, cela n'empêche pas les EPCI de réaliser leur propre PAT. Le niveau d'opérationnalité serait différent et complémentaire.

De plus, dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a annoncé la création du Volontariat Territorial en Administration. Ce dispositif permet l'embauche pour 12 à 18 mois d'un jeune diplômé pour appuyer le déploiement de projets dans les territoires. Un financement de 15 000 € est prévu.

La proposition faite aux élus est de dédier cet ETP à la réalisation du Projet Alimentaire Territorial. Sous la forme d'un contrat de projet, cet agent pourrait également être mutualisé avec les communautés de communes. Le plan de financement s'établirait ainsi :

- Coût annuel 32 000 € brut charges comprises d'un jeune diplômé
- Volontariat Territorial en Administration = 15 000€
- Fiche action 1 Entreprenariat et produits locaux LEADER = 10 600€
- Reste à charge au PETR = 6 400€ (équivalent du coût d'un stagiaire)

Les élus approuvent la démarche et proposent que cela fasse l'objet d'une délibération au prochain Comité syndical.

- SIG :

M. Brundu souligne la qualité de l'outil qui est très apprécié par les services de la CC Petite Camargue. Le regret porte sur la mise à jour. M. Agnel en convient et précise qu'un agent vient d'être embauché pour renforcer le service. Ces problèmes de mise à jour devraient disparaître rapidement.
Une réunion des services des CC par le PETR est suggérée afin de cerner les demandes et les attentes.

La séance est levée à 16h00.

Compte rendu rédigé le 30/03/2021 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

